

divé, il recevrait un solennel avertissement, en présence de l'église assemblée, par une députation du comité permanent.

Si ces avertissements demeuraient inutiles, la suspension serait d'abord prononcée.

Le ministre suspendu ne pourrait reprendre ses fonctions, s'il n'avait auparavant confessé publiquement sa faute.

Une rechute dans la même faute entraînerait la révocation.

Au nom du comité élu par la conférence pastorale le 15 août 1873 :

*Les délégués.*

Signé : CH. VIÉNOT,  
F. VERNIER

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 226. — Par ordonnance en date du 4 octobre 1873, le prince Ariiaue Pomare a été nommé président de la haute-cour tahitienne, en remplacement du prince Ariifaaita, décédé.

N° 227. — Par ordonnance en date du 15 octobre 1873, le prince Teriitapunui a été nommé chef du district de Mahina, en remplacement du prince Ariifaaita son père, décédé.

N° 228. — Par décision du Commandant en date du 15 octobre 1873, M. Kennedy a été nommé professeur d'anglais à l'école des Frères de l'Instruction chrétienne.

---

CERTIFIÉ CONFORME :

Papeete, le 28 août 1874 (\*).  
Le Conservateur des Archives,  
SALLOT DES NOYERS.

VÉRIFIÉ.  
L'Ordonnateur,  
E. FOUCHER.

(\* Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.)